



ma banque change ma carte bancaire

Par **general1664**, le **27/08/2009** à **18:47**

bonjour

je viens de recevoir une lettre de ma banque qui m'informe du changement pour ma carte 12-25 ans .

Dorénavant ma carte sera sponsoriser par un groupe de chaine tv

sauf que voila je ne trouve pas une close qui peu me dire si oui ou non je peu refuser cette carte avec un sponsor de groupe tv.

En tant que citoyen j estime avoir le droit de choisir si ou non je veu adhéré a cette carte , il ne propose rien d'autre que ce groupe de chaine

je voudrais savoir si je peu avoir le droit de demander de garder la même carte sans aucun sponsor et si oui sur quel article de loi je peu m'appuyer

merci

Par **Moz**, le **28/08/2009** à **09:52**

Bonjour,

Le changement des conditions contractuelles doit se faire avec votre accord. Par conséquent, votre banque ne peut changer votre carte sans votre consentement. Cependant, si elle n'offre plus ladite carte, elle peut vous la retirer au terme de votre période contractuelle.

Moins juridiquement, cette carte, dont vous parlez, a toujours les mêmes fonctionnalités que la précédente je suppose. Si tel est le cas, pourquoi la refuser ? D'ailleurs, le fait qu'elle soit "sponsorisée" peut être avantageux pour vous, ce genre de carte ayant un coût moindre du fait du "sponsor". Vérifiez bien les garanties/services offerts par cette nouvelle carte et son coût. Après, si c'est le groupe TV qui vous dérange, là je ne peux rien faire malheureusement.